



*Onzième séance d'information à l'intention du corps diplomatique
organisée par la Cour pénale internationale*

La Haye, 10 octobre 2007

*Document d'information
(informations disponibles au 9 octobre 2007)*

*Résumé des activités menées depuis la dixième séance d'information
à l'intention du corps diplomatique
tenue le 26 juin 2007 à Bruxelles*

La Cour est devenue pleinement opérationnelle depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome en 2002. Le Procureur a ouvert des enquêtes dans quatre situations. La Cour a délivré huit mandats d'arrêt publics et rendu des centaines d'autres décisions judiciaires, établi une présence importante sur le terrain dans quatre pays et pris contact avec les communautés touchées par des conflits dans les situations faisant l'objet d'enquêtes. Le premier procès, celui de Thomas Lubanga Dyilo, est en préparation.

Au fil de l'évolution des activités de la CPI, il a été reconnu que celle-ci contribuait à éviter que de nouveaux crimes ne soient commis. Si ce résultat a pu être atteint, c'est que la Cour a toute la crédibilité requise pour engager des poursuites au niveau international lorsque les juridictions nationales n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de prendre des mesures. La Cour tire cette crédibilité non seulement du strict respect de son mandat judiciaire mais aussi de l'appui public et concret qu'elle a reçu des États et d'organisations internationales, sans compter la perspective que ses décisions, y compris les mandats d'arrêt, seront exécutées.

Le système de la CPI instauré par les États repose sur deux piliers : le pilier judiciaire, représenté par la Cour elle-même, et le pilier opérationnel, qui doit être assuré par les États et les organisations internationales. La coopération entre les deux est essentielle au bon fonctionnement du système tout entier. Si la Cour a accompli des progrès substantiels dans ses enquêtes et ses procédures judiciaires, l'expérience qu'elle a acquise ces cinq dernières années montre à quel point la coopération des États et des autres parties prenantes restera indispensable à la concrétisation des buts exprimés par les États parties dans le préambule.

Le niveau d'appui public et opérationnel manifesté par les États et les organisations internationales doit être renforcé, de même que le respect des procédures judiciaires imposées par le Statut. Six mandats d'arrêt restent à exécuter : deux dans la situation au Darfour (Soudan) et quatre dans celle en Ouganda. Les déclarations publiques résolues soulignant l'importance de la justice en général et de la coopération avec la Cour en particulier, y compris l'exécution des mandats d'arrêt, reflètent l'engagement durable des États envers les objectifs inscrits dans le Statut et peuvent contribuer à promouvoir la coopération d'autres instances. L'appui opérationnel sur le terrain est essentiel pour assurer la crédibilité et le bon fonctionnement de la Cour.

Alors que débutent les préparatifs en vue de la 6^e session de l'Assemblée des États parties, la Cour en appelle aux États pour qu'ils respectent leur engagement envers les principes auxquels ils ont adhéré à Rome. Ce sont les États eux-mêmes qui ont instauré la Cour et fixé nos objectifs communs. La possibilité d'atteindre ou non ces objectifs dépend désormais à la fois de la Cour et de l'engagement des États, qui doivent respecter le processus judiciaire, contribuer à l'exécution des mandats d'arrêt et apporter leur appui et leur coopération à tous les niveaux.

Présidence

- Parmi les activités de relations extérieures menées par le Président, on peut citer une série de réunions avec des représentants des États, des juridictions nationales, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, ainsi que la participation à un séminaire sur la CPI et à des réunions organisées au parlement tchèque à Prague.
- S'agissant d'administration, la Présidence a convoqué des réunions du Conseil de coordination pour débattre de questions stratégiques concernant la Cour dans son ensemble, dont la préparation du budget 2008.
- Dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo, la Présidence a rendu, le 17 juillet 2007, une décision ordonnant au Greffier de déposer à nouveau, en tant que document public, une décision préalablement déposée à titre confidentiel, sous la mention « *ex parte* ». Cette décision, rendue à l'origine le 29 juin 2007, a trait aux requêtes présentées par Thomas Lubanga Dyilo concernant la désignation d'un conseil de permanence.

Élection du Greffier et du greffier adjoint

- Dans la mesure où le mandat du Greffier actuel prendra fin en juillet 2008 et pour permettre à l'Assemblée des États parties de formuler des recommandations sur une liste de candidats avant la prochaine élection d'un Greffier, la Présidence a lancé le processus d'élection d'un nouveau Greffier conformément à l'article 43 du Statut et à la règle 12 du Règlement de procédure et de preuve. La Présidence soumettra une liste de candidats à l'Assemblée des États parties avant sa sixième session, accompagnée d'une demande de recommandations le cas échéant.
- Les juges de la Cour ayant décidé qu'il devait y avoir un greffier adjoint, un avis de vacance de poste a été publié par le Greffier à cet effet pendant la période concernée. Cette décision a été prise par les juges en application de la règle 12, au cours d'une séance plénière qui s'est tenue en juin. Les juges de la Cour éliront le greffier adjoint à partir d'une liste de candidats qui sera soumise par le Greffier lors d'une prochaine réunion plénière.

Activités judiciaires

- Au cours de la période considérée, les Chambres ont rendu un certain nombre de décisions relatives aux situations en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Darfour (Soudan). Les principales questions traitées dans ces décisions sont exposées ci-dessous.

République démocratique du Congo

Situation en République démocratique du Congo

Participation des victimes

- Dans la situation en République démocratique du Congo, la participation des victimes a été la principale question traitée par la Chambre préliminaire I. Un certain nombre de décisions ou d'ordonnances délivrées par la Chambre portaient sur des demandes ayant trait à l'accès du Procureur, du Bureau du conseil public pour la Défense (OPCD) et du Bureau du conseil public pour les victimes (OPCV) aux demandes de participation et à des documents soumis antérieurement à la Chambre.
- Le 17 août 2007, la Chambre préliminaire I a rendu une décision sur plusieurs questions de fond relatives à l'ensemble du processus de demande de participation des victimes. La décision portait sur le traitement des informations confidentielles relatives aux demandeurs, aux intermédiaires (tels que le personnel des ONG) qui assistent les victimes, et sur les questions liées aux représentants des victimes.

La Chambre a notamment rejeté la demande du représentant légal pour les victimes, qui souhaitait que son identité soit tenue confidentielle. Elle a estimé que l'anonymat était incompatible avec les fonctions d'un représentant légal. La Chambre a également rejeté la demande de n'envoyer à l'OPCD que des versions expurgées des demandes des victimes, soulignant que durant les phases préliminaires de l'enquête, qui se déroulent dans le pays de la situation, le rôle de l'OPCD se limite à la protection des droits éventuels de la Défense et ne comprend aucune forme d'assistance directe à un suspect ou un accusé.

Reconnaissant la nécessité de garantir la sécurité des victimes, la Chambre a ordonné à l'Accusation, à l'OPCD, à l'OPCV et à tout représentant légal des victimes de préserver l'anonymat des demandeurs. Il a été demandé au Greffier, lorsqu'un demandeur ne bénéficie d'aucune représentation légale, de désigner le Bureau du conseil public pour les victimes en tant que représentant légal chargé de lui fournir aide et assistance jusqu'à ce que ledit demandeur se voie accorder la qualité de victime.

Le 26 septembre 2007, la Chambre préliminaire I a rejeté les demandes du représentant légal pour les victimes dans la situation en RDC, d'une part d'être tenu informé de l'état de l'enquête conduite par le Bureau du Procureur, notamment sur les crimes commis contre des victimes dans la situation et d'autre part que la décision implicite du Procureur de ne pas poursuivre soit examinée par la Chambre.

Demande de participation en qualité d'amicus curiae

- Le 17 août 2007, la Chambre préliminaire I a rejeté la requête de l'organisation *Women's Initiatives for Gender justice* soumise en vertu de la règle 103-1 du Règlement de procédure et de preuve sollicitant l'autorisation de présenter ses observations en qualité d'*amicus curiae* dans la situation en RDC sur deux aspects : 1) le rôle de la Chambre préliminaire dans la supervision du pouvoir discrétionnaire du Procureur ; et 2) les critères permettant de déterminer le statut des victimes. La requête a été rejetée au motif que les observations présentées par le demandeur en tant qu'*amicus curiae* ne seraient d'aucune aide dans ce cas ou qu'elles ne seraient pas souhaitables pour la bonne administration de la justice à ce stade. C'était la première demande d'autorisation de présentation d'un mémoire d'*amicus curiae* soumise à la Cour.

Affaire le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

Élection du juge président de la Chambre préliminaire I

- Le 12 juillet 2007, les juges de la Chambre préliminaire ont élu le juge Adrian Fulford en tant que juge président dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo.

Conseil de la Défense de Thomas Lubanga

- À la suite du retrait de M^e Jean Flamme en tant que conseil de la Défense le 21 février 2007, le Greffier a nommé M^e Catherine Mabilille conseil de Thomas Lubanga. Son engagement solennel a été enregistré par la Chambre préliminaire I le 6 juillet 2007. M^e Jean-Marie Biju-Duval, co-conseil pour la Défense, a prêté serment le 28 septembre 2007.

Préparation en vue du procès

- Au cours de la période concernée, la majorité des décisions et des documents versés au dossier de l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo avaient trait à la préparation du premier procès de la Cour.
- En vue de la préparation efficace du procès conformément à l'article 64 du Statut, les juges de la Chambre de première instance ont exposé, le 18 juillet 2007, une liste de questions devant être tranchées à un stade précoce de la procédure, et proposé un calendrier pour le dépôt de conclusions sur ces thèmes et pour la tenue d'audiences. Cette liste comprenait des questions telles que la date du début du procès contre Thomas Lubanga Dyilo ; les langues qui seront utilisées dans le cadre de la procédure ; le mode et l'échéancier de communication des éléments de preuve ; et l'utilisation d'un « protocole de cour électronique » concernant la présentation sous forme électronique d'éléments de preuve et d'autres éléments matériels dans le cadre du procès. Les autres questions portaient notamment sur le rôle des victimes dans les procédures, les procédures à adopter pour donner des instructions aux témoins experts ; les approches à adopter en matière de préparation des témoins aux audiences (pratiques de *witness familiarization* et *witness proofing*) ; et le statut, devant la Chambre de première instance, des témoignages entendus par la Chambre préliminaire ou des décisions rendues par la Chambre préliminaire.
- Le 16 août 2007, la Chambre a accédé à la requête de la Défense qui demandait la suspension du calendrier sur les questions devant être tranchées à un stade précoce afin de permettre à la nouvelle équipe de la Défense de se familiariser avec le volumineux dossier de l'affaire. Une conférence de mise en état a été organisée le 4 septembre 2007, à la suite de quoi les juges de la Chambre de première instance ont fixé un calendrier pour les audiences et pour le dépôt de conclusions dans une ordonnance émise le 5 septembre. Une audience s'est déroulée à huis clos le 7 septembre 2007.
- La première audience portant sur les questions devant être tranchées à un stade précoce s'est tenue le 1^{er} octobre. D'autres sont prévues les 30 et 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre et le 20 novembre. La Chambre a aussi fixé des délais pour la présentation de conclusions écrites sur ces questions avant les audiences.

Ouganda

- Faits nouveaux dans la situation en Ouganda et dans l'affaire *Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen* ayant trait à trois principales questions résumées ci-dessous.

Fin de la procédure engagée contre Raska Lukwiya

- Dans la situation en Ouganda, le Gouvernement ougandais, conjointement avec le Bureau du Procureur, a certifié que Raska Lukwiya, l'une des personnes contre laquelle un mandat d'arrêt avait été délivré, avait été tué. Un certificat de décès a été présenté à la Cour et le 11 juillet 2007, la Chambre préliminaire II a mis fin à la procédure engagée contre M. Lukwiya, annulant ainsi le mandat d'arrêt. La Chambre a ordonné au Greffier d'informer la République démocratique du Congo, la République du Soudan et la République de l'Ouganda qu'il était mis fin à la procédure engagée contre M. Lukwiya.
- Les quatre autres mandats d'arrêt n'ont pas encore été exécutés.

Participation des victimes

- Dans une décision rendue le 10 août 2007, le juge Mauro Politi, juge unique de la Chambre préliminaire II, s'est prononcé sur les demandes présentées par des victimes qui souhaitent participer à une procédure devant la Cour. Il a conclu que sur les 49 demandes présentées, six demandeurs étaient autorisés à participer à la procédure dans l'affaire concernant Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen ; et que deux pouvaient aussi participer à la procédure dans le cadre de la situation.
- Le juge unique a reconnu que dans un pays comme l'Ouganda, de nombreuses régions avaient été dévastées par les conflits en cours et qu'on pouvait difficilement s'attendre à ce que les demandeurs puissent fournir une preuve de leur identité. Cependant, il a souligné que le droit de participer pouvait avoir des répercussions profondes sur les parties et, en définitive, sur l'équité de la procédure en général. Par conséquent, le juge unique a estimé que certaines preuves d'identité répondant à quelques conditions de base devaient être présentées pour que la demande soit acceptée, à savoir : 1) une preuve d'identité sous forme d'un document délivré par une autorité publique reconnue ; 2) mentionnant le nom et la date de naissance du demandeur ; et 3) sur lequel figure une photographie du détenteur.
- Le 28 août 2007, le juge unique a décidé de désigner le conseil principal de l'OPVC comme représentant légal des demandeurs qui se sont vus accorder le statut de victime dans la situation en Ouganda.

Levée des scellés concernant les documents

- Le 12 juillet 2007, le juge unique chargé de la levée des scellés concernant les documents dans le dossier de la situation et de l'affaire a ordonné au Procureur et à la Direction des victimes et des conseils de présenter des observations ainsi que le traitement qu'ils proposaient concernant les documents placés sous scellés n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision de la Chambre. Cette décision s'inscrit dans la continuité du processus consistant à revoir les niveaux de confidentialité existants préalablement assignés aux documents dans le dossier de la situation en Ouganda et dans l'affaire *Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen*.

Darfour

- Au cours de la période considérée, les décisions rendues par la Chambre préliminaire I ont essentiellement porté sur des questions relatives à la participation des victimes, dont une demande d'accès aux rapports du Greffe sur les requêtes des victimes, et des requêtes portant sur la présentation, par l'Accusation et l'OPCD, d'observations sur les demandes de participation à la procédure.
- Dans une décision en date du 18 septembre 2007, la Chambre préliminaire I a rejeté une demande présentée par l'ancien conseil ad hoc pour la Défense, M^e Hadi Shalluf, sollicitant que soit réexaminée la décision du Greffe relative au paiement de ses honoraires pour le mois de novembre 2006 et qu'en soit ordonné le paiement.

Vous pouvez obtenir la liste et le texte complets des décisions et des ordonnances publiques sur le site de la Cour, à l'adresse <http://www.icc-cpi.int/>. Vous trouverez aussi sur ce site des informations sur les audiences, y compris le calendrier des audiences à venir.

Contributions au 31 août 2007

- Contributions reçues : 82,94 % du total pour 2007 (88 871 800 euros)
- Contributions reçues : 94,59 % du total pour 2006 (80 417 200 euros)
- Contributions dues pour les exercices 2004 et 2005 : 0,03% et 0,83% respectivement

Ressources humaines au 1^{er} septembre 2007

Nombre de fonctionnaires occupant des postes permanents : 473 (46,09 % de femmes, 53,91 % d'hommes)

Représentation géographique :

- 16,59 % pour le Groupe des États d'Afrique (objectif : 13,09 %)
- 6,34 % pour le Groupe des États d'Asie (objectif : 7,69 %)
- 7,80 % pour le Groupe des États d'Europe orientale (objectif : 7,32 %)
- 12,20 % pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (objectif : 14,15 %)
- 57,07 % pour le Groupe des États d'Europe occidentale et des autres pays (objectif : 57,74 %)

Nombre de candidatures reçues en 2006 : 13 656 - en 2007 au 1^{er} septembre : 11 299

Direction des services administratifs communs

Budget

- Le projet de budget-programme pour 2008 a été soumis aux États parties et au Comité du budget et des finances.

Ressources humaines

- Poursuite de l'élaboration de systèmes et de mécanismes permettant de recruter un personnel doté des plus hautes qualités, tout en tenant dûment compte d'une représentation géographique équitable, de l'équilibre entre les sexes et des systèmes juridiques.
- Lancement d'une réflexion sur une stratégie globale de gestion des ressources humaines qui fixera le cadre d'application des aspects correspondants exposés dans le Plan stratégique de la CPI. La Section des ressources humaines s'attache à dégager des perspectives de carrière en faveur des membres du personnel aux résultats satisfaisants, à assurer le bien-être du personnel et à mettre en œuvre les stratégies de recrutement.

Section des technologies de l'information et des communications (TIC)

- Premières phases de l'intégration entre plusieurs systèmes d'application prenant en charge les procédures judiciaires, administratives et de gestion de documents.
- Ouverture d'un bureau de gestion des projets relatifs aux technologies de l'information et des communications qui sera chargé de la normalisation, de l'optimisation et de l'amélioration des projets TIC actuels et futurs, en vue de renforcer l'efficacité des opérations judiciaires et administratives de la Cour.

Opérations hors siège

- Création d'un nouveau bureau extérieur à Bangui, en République centrafricaine.

- Amélioration considérable des communications dans les bureaux extérieurs, notamment grâce à la mise en place de techniques de cryptage matériel et logiciel ainsi que de dispositifs de protection.
- Examen des dispositions prévues en matière de santé pour le personnel présent sur le terrain et mise en place d'un système de soins médicaux de terrain durable, destiné au personnel partant en mission et aux collaborateurs travaillant sur place.

Direction du service de la Cour

- Le deuxième bulletin de terminologie a été publié : intitulés de poste et organigramme de la CPI en sept langues. Traduction en cours du Statut de Rome en acholi et en swahili.
- Le *Manuel destiné aux personnes détenues* a été finalisé en anglais, français et swahili. Il rassemble toutes les dispositions liées aux droits des personnes détenues et au régime de détention afin d'en faciliter la compréhension par les intéressés.
- Des visites ont été organisées pour la famille de Thomas Lubanga au quartier pénitentiaire de la CPI (du 22 juillet au 3 septembre 2007).
- La Direction intensifie ses efforts afin de conclure davantage d'accords de réinstallation des témoins ; en effet, 500 personnes (témoins et famille) sont susceptibles de faire l'objet d'une demande d'admission au programme de protection des témoins de la Cour avant la fin de l'année 2007.

Direction des victimes et des conseils

- À ce jour, la liste des conseils susceptibles d'être désignés pour représenter des accusés et des victimes recense 216 personnes.
- La Direction a apporté son aide non seulement à la nouvelle équipe de la Défense de Thomas Lubanga Dyilo, mais également à ce dernier en particulier, pour la désignation d'un nouveau conseil.
- La Direction a fourni une assistance aux conseils ad hoc désignés pour représenter et protéger les intérêts généraux de la Défense (situations au Darfour et en Ouganda).
- La Direction a fourni un soutien, une assistance et des informations aux représentants légaux des victimes participant à la première conférence de mise en état tenue devant la Chambre de première instance I dans l'affaire *Lubanga*.
- Décision relative à l'aide judiciaire aux frais de la Cour pour le représentant légal d'une victime, aux fins de participation aux audiences de la conférence de mise en état précédant le procès dans l'affaire *Lubanga*.
- La Direction a reçu et traité 144 demandes émanant de victimes aux fins de leur participation à la procédure dans le cadre des situations (entre 1 mai et septembre 2007).
- Organisation de 12 ateliers d'information et de formation en RDC et en Ouganda ainsi qu'en relation avec la situation au Darfour.

Section de l'information et de la documentation

- Les 14^e, 15^e et 16^e numéros de la *Lettre de la CPI* ont été publiés et distribués.
- Une compilation sur DVD d'images vidéo montrant différentes facettes de la Cour et du quartier pénitentiaire a été produite.
- Une compilation sur CD de photographies destinées à un usage professionnel a été finalisée.
- Une vidéo sur les questions liées aux victimes et aux témoins a été réalisée dans les langues de travail de la Cour (anglais et français) ainsi qu'en swahili, acholi et arabe.

- Durant la période visée, 1 094 342 personnes ont consulté le site Internet de la CPI (soit une augmentation de 37 % par rapport à la même époque l'an dernier) et 2 331 visiteurs ont assisté aux séances d'information organisées à la Cour (soit une progression de 5,1 %).

Cabinet du Greffier

- Le Greffier s'est rendu en mission à Bangui (République centrafricaine), à Kinshasa (République démocratique du Congo) et à New York.
- Le Greffier a participé à deux réunions d'experts sur les locaux permanents en juin et septembre 2007.
- Réunion annuelle des Greffiers à Turin en Italie, en mai 2007.

Bureau du conseil public pour les victimes

- Le Bureau a mis en place une base de données permettant de gérer l'assistance juridique et la représentation légale fournies aux victimes et aux représentants légaux.
- Le Bureau a fourni 70 avis juridiques et contribué 22 fois aux travaux de recherche juridique à l'intention des représentants légaux dans trois situations et deux affaires.
- Le Bureau a apporté une aide judiciaire à 49 demandeurs dans le cadre de la situation en Ouganda et de l'affaire *Kony et consorts*.
- Le Bureau a assuré la représentation légale de 2 demandeurs dans le cadre de la situation en Ouganda.
- Le Bureau a assuré la représentation légale de 70 demandeurs dans le cadre de la situation en RDC.

Bureau du conseil public pour la Défense

- Le Bureau a fait office de conseil ad hoc de la Défense à trois reprises eu égard à 104 demandes de participation en tant que victime dans le cadre de la situation en RDC et à deux reprises eu égard à 20 demandes dans la situation au Darfour.
- Le Bureau a participé à des séminaires, des conférences et des séances de formation destinés aux juges, aux juristes et aux ONG à Kinshasa et Lubumbashi en juin 2007 ainsi qu'à un programme de formation pour les juristes africains au Bénin en août.
- Le Bureau a fourni une aide au conseil de la Défense dans l'affaire *Lubanga* ainsi qu'au conseil ad hoc désigné pour la situation en Ouganda et l'affaire *Kony et consorts*.

Bilan des activités de sensibilisation

République démocratique du Congo

- Après la confirmation des charges dans l'affaire *Lubanga*, les activités de sensibilisation menées à Kinshasa convergent vers l'Ituri afin d'atteindre les communautés concernées. Une attention toute particulière est accordée à la préparation de la population avant le début du procès.
- Deux assistants chargés de la sensibilisation ont été réaffectés du bureau extérieur de Kinshasa à celui de Bunia afin de répondre aux besoins de l'Unité de la sensibilisation.
- En plus des activités s'adressant aux réseaux de la société civile et aux notables locaux, l'équipe de sensibilisation mène d'importantes actions visant le grand public par l'intermédiaire des médias et dans le cadre de réunions-débats.
- En collaboration avec Radio Okapi, plusieurs séries d'émissions radiophoniques ont été programmées. Citons par exemple *Connaître la Cour pénale internationale* ; *Chroniques* ; *Droits et devoir* ; *Institution, c'est*

facile à comprendre. En Ituri, la Cour collabore avec 8 stations de radio locales qui diffusent *Connaître la Cour pénale internationale* en français mais également dans les langues locales que sont le swahili et le lingala. Les émissions radiophoniques toucheraient 1 800 000 personnes en Ituri.

- Depuis juillet 2007, des sketches sur la Cour sont diffusés sur RTNC et Digital Congo TV. On estime à 4 000 le nombre de personnes suivant régulièrement cette émission à Bunia et dans les environs.
- Mise en place de « clubs d'auditeurs » dans les instituts d'enseignement supérieur de Bunia et ses environs, afin de familiariser la population avec la Cour et d'évaluer les répercussions des émissions radiophoniques et des autres activités menées sur le terrain.
- Des experts de la CPI appartenant à la Section de l'information et de la documentation, à la Section de la participation des victimes et des réparations et au Bureau du Procureur ont participé à plusieurs manifestations de sensibilisation énumérées ci-dessous :
 - Réunions d'information organisées par la CPI à l'intention des communautés religieuses locales à Bunia, du 27 juin au 7 juillet ;
 - Participation à un atelier sur la psychologie des victimes de crimes internationaux et les difficultés liées à leur protection, conçu pour les juges et organisé en collaboration avec Avocats sans frontières, à Kisangani, du 9 au 13 juillet ;
 - Participation à un atelier destiné aux avocats, dans le but d'analyser les décisions rendues par la Cour permettant de mieux comprendre le Statut, et organisé en collaboration avec Avocats sans frontières à Kinshasa, du 16 au 21 juillet ;
 - Intervention au journal télévisé de la chaîne *L'avenir*, le 9 août, afin de fournir des informations concernant la décision de la Chambre de première instance I, rendue le 18 juillet, et de préparer le procès de M. Lubanga ;
 - Participation à des réunions d'information avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), à Kinshasa, en août et septembre. Lors de chaque nouveau recrutement de stagiaires, le HCDH demande à l'Unité de la sensibilisation de présenter la Cour ;
 - Participation à des séances d'information avec des journalistes, des ONG, les autorités locales et des notables locaux à Bunia, Mahagi, Aru, Mambassa et Kasenyi au sujet du rôle et du mandat de la Cour, des évolutions récentes dans l'affaire *Lubanga* et de la préparation au procès.

Ouganda

- L'Unité de la sensibilisation a réorienté sa stratégie en vue de mener des actions de grande envergure à l'intention des populations locales les plus directement touchées par le conflit et des communautés déplacées du nord et du nord-est de l'Ouganda.
- Des experts de la CPI appartenant à la Section de l'information et de la documentation, à la Section de la participation des victimes et des réparations et au Bureau du Procureur ont participé à plusieurs activités de sensibilisation de grande envergure énumérées ci-dessous :
 - Atelier pour 70 responsables de camps de déplacés du district d'Amuria dans la région du Teso, le 27 juin 2007 ;
 - Atelier pour 1 500 résidents des camps de déplacés, dans le district de Kaberamaido, région du Teso, le 28 juin 2007 ;
 - Rencontre interactive avec 1 000 participants du camp d'Otubai, dans le district de Kaberamaido, région du Teso, le 29 juin 2007 ;
 - Atelier pour 70 agents de police de Kampala, le 17 juillet 2007 ;
 - Atelier pour 96 représentants d'organisations de la société civile travaillant dans les districts de Kitgum et Pader, dans la sous-région d'Acholi, le 22 août 2007 ;

- Séance de formation pour 30 journalistes travaillant dans les sous-régions de Lango et d'Acholi à Gulu au nord de l'Ouganda, le 22 août 2007 ;
- La Cour a continué à cibler le grand public ougandais par l'intermédiaire des médias, notamment la station de radio Mega FM à Gulu et les journaux *The New Vision* et *The Monitor*. Dans ce contexte, l'Unité de la sensibilisation de la Cour finance un débat radiophonique très suivi, appelé *The Mega Lawyer*.

Darfour

- Recrutement, en juin 2007, d'un fonctionnaire chargé de la sensibilisation au Soudan et basé à La Haye (poste temporaire). Recrutement, en septembre, d'un assistant principal chargé de la sensibilisation et affecté à Abeche. Il prendra ses fonctions en octobre, pour une durée de trois mois, afin de travailler sur un projet précis, à savoir la formation de troupes de théâtre qui donnent des représentations sur le travail de la Cour dans les camps de réfugiés.
- Le programme de sensibilisation de la Cour pour le Darfour a concentré ses efforts sur les objectifs suivants :
 1. Faire mieux comprendre l'engagement de la CPI au Darfour et encourager le soutien apporté par des responsables politiques et des personnes influentes dans les communautés soudanaises basées en Europe, et dont l'opinion est écoutée dans leur pays d'origine ;
 2. Fournir à des réfugiés soudanais installés dans quatre camps au Tchad des informations et des explications sur les activités judiciaires de la Cour ayant trait au Darfour.
- Afin de réaliser ces objectifs, la Section a organisé les activités suivantes :
 - Deux réunions organisées en juillet dans un pays africain avec 50 grands représentants de différents groupes : avocats, journalistes, ONG, étudiants de plusieurs universités, enseignants, artistes et chefs de communautés de Khartoum et du Darfour ;
 - La première réunion avec la communauté soudanaise installée aux Pays-Bas s'est tenue en août 2007 et a rassemblé 25 participants ;
 - Un artiste et un infographiste soudanais ont été embauchés pour contribuer à la conception d'outils de communication ;
 - Les documents de sensibilisation existants ont été adaptés à la situation au Darfour. De plus, pour toucher la frange illettrée de la population soudanaise, la Section élabore actuellement des produits d'information particuliers, notamment une bande dessinée, des posters et une publication format passeport contenant une explication visuelle élémentaire du travail de la Cour. Une vidéo sera également réalisée.
 - Un script pour les représentations théâtrales sur le travail de la Cour a été réalisé.

République centrafricaine

- Recrutement d'un coordonnateur chargé de la sensibilisation (poste temporaire) afin de préparer une évaluation initiale et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre des activités de sensibilisation en République centrafricaine.

Adhésion récente au Statut de Rome : Japon

Ratifications récentes de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour : République démocratique du Congo, Grèce, Mexique et Portugal.

Sixième session de l'Assemblée des États parties

- Vous trouverez de la documentation sur le site Internet de la Cour (www.icc-cpi.int), sous la rubrique « Assemblée des États Parties », notamment le projet de budget-programme pour 2008 ainsi que des informations sur l'ordre du jour provisoire, les pouvoirs des représentants et les formulaires d'inscription pour la sixième session de l'Assemblée des États parties qui doit se tenir au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 30 novembre au 14 décembre 2007.
- La période de 12 semaines pour la présentation des candidatures en vue de l'élection, lors de la sixième session de l'Assemblée, de trois nouveaux juges dont les sièges sont vacants, a pris fin le 24 août 2007. À cette date, le Secrétariat avait reçu six candidatures des États parties. Par une communication, datée du 20 septembre 2007, un Etat Partie a annoncé le retrait de son candidat. Par conséquent, il y a cinq candidatures pour l'élection des juges (ICC-ASP/6/15 et Add.1).
- Concernant l'élection des six membres du Comité du budget et des finances, le Secrétariat avait reçu neuf candidatures au terme de la période de présentation, à savoir le 24 août.
- A sa huitième réunion, tenue le 3 octobre 2007, le Bureau a désigné l'Ambassadeur Rosemary Banks (Nouvelle-Zélande) d'entreprendre des consultations informelles relatives à l'élection du Président de l'Assemblée pour les septième, huitième et neuvième sessions.

Bureau de l'Assemblée

- Lors de sa septième session, le 6 juillet, le Bureau a été informé que, sachant que le mandat du Greffier, M. Bruno Cathala, expirera en juillet 2008, la Cour avait engagé la procédure prévue à la règle 12-1 du Règlement de procédure et de preuve, selon laquelle la Présidence doit établir une liste de candidats et solliciter les recommandations de l'Assemblée lors de sa sixième session. Par la suite, les juges procéderont à l'élection du Greffier en tenant compte des recommandations de l'Assemblée.
- Le Bureau a par ailleurs pris note de la décision des juges réunis en session plénière exigeant l'élection d'un greffier adjoint. Ce poste a été approuvé par l'Assemblée lors de sa quatrième session en 2005.
- Le Bureau a pris note de la démission, le 14 juin 2007, du procureur adjoint chargé des enquêtes, M. Serge Brammertz. Il a également été informé du fait que le Bureau du Procureur ne demandait pas, pour l'instant, l'inscription à l'ordre du jour de la question de l'élection d'un procureur adjoint pour la sixième session de l'Assemblée.

- En outre, le Bureau a décidé que la reprise de la sixième session de l'Assemblée se tiendrait au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 2 au 6 juin 2008. Cette reprise de session devrait être consacrée au Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.

Groupe de travail de la Haye

- La quatrième réunion d'experts sur la question des locaux permanents s'est tenue du 5 au 7 septembre. C'est au terme d'un processus minutieux de validation du second cahier des charges fonctionnelles que les experts se sont entendus sur les exigences suivantes : 46 000 mètres carrés de terrain, trois salles d'audience et une enveloppe provisoire de 165 millions d'euros pour les frais de construction des locaux permanents.
- Pour ce qui est de la gouvernance, les experts ont proposé une structure reconnaissant le rôle décisif de la Cour pour définir les moyens nécessaires, et donc vérifier la viabilité de propositions données, tout en permettant un contrôle efficace par l'Assemblée des États parties.
- Au total, le Groupe de travail de La Haye a tenu 17 réunions pour discuter des questions relatives à la représentation géographique et à la parité hommes-femmes dans le recrutement de personnel, à la coopération, au Plan stratégique et au budget.

Groupe de travail de New York

- Le Groupe de travail de New York a tenu ses quatrième et cinquième réunions le 6 juillet et le 4 septembre respectivement.
- Lors de la cinquième réunion, le facilitateur de la Conférence de révision a indiqué que, par suite des consultations informelles qui s'étaient tenues tout au long de l'année, une recommandation serait présentée à l'Assemblée des États parties afin de programmer la Conférence de révision au premier semestre 2010, pour une durée de 5 à 10 jours.
- En outre, le Groupe de travail a tenu des consultations informelles sur les questions relatives aux arriérés de paiement, à la coopération et au plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la pleine application du Statut de Rome ; il prépare actuellement son rapport pour le Bureau.

Comité du budget et des finances

- Le Comité du budget et des finances a tenu sa neuvième session du 10 au 18 septembre 2007 à La Haye et débattu, entre autres, de la proposition de budget-programme pour 2008, des questions liées à la vérification, des locaux permanents de la Cour et du régime de pension des juges.
- S'agissant de la question des locaux permanents, le Comité a formulé la recommandation suivante : étant donné qu'à ce stade, toutes les parties concernées ont pour principal objectif d'engager la première phase du concours international d'architecture, l'Assemblée devrait procéder ainsi que l'ont suggéré les experts du Groupe de travail de La Haye chargés de la question des locaux permanents.

- Le Comité a également examiné les propositions d'amendements au régime des pensions des juges et recommandé leur adoption sachant que leur pleine mise en œuvre permettrait à la Cour de réaliser des économies annuelles de 2,2 millions d'euros.
- De plus, le Comité a recommandé que le responsable du Bureau de l'audit interne présente au Comité du budget et des finances un rapport annuel, et occasionnel si les circonstances l'exigent, par l'intermédiaire du président du Comité d'audit. Le Comité du budget et des finances signalerait à l'Assemblée toute question nécessitant son attention.
